

SOMMAIRE

VOIX DES ÉTABLISSEMENTS	4
ACTUALITÉS	6
■ Réforme des retraites : mobilisés jusqu'au retrait. 7, 8, 9 mars... Et après ?	
■ Les menaces de la réforme des retraites sur l'ESR	
■ Vente au rabais d'une partie du site CNRS de Meudon-Bellevue à des promoteurs	
DOSSIER	9
■ Renouer avec le modèle ambitieux de démocratisation de l'ESR	
MÉTIER	18
■ Des changements dans la procédure du repyramidage qui ne mettent pas fin aux décisions arbitraires	
FICHES PRATIQUES	19
■ Fiche n° 42 Percevoir une indemnité de fin de contrat	
■ Fiche n° 43 Comment imposer un accompagnement syndical dans un entretien à caractère conflictuel ?	
SERVICE PUBLIC	21
■ La sortie d'expérimentation des EPE : une remise en cause du statut d'université	
FORMATION	22
■ Libéralisation de la validation des acquis de l'expérience	
RECHERCHE	24
■ Vers la poursuite du démantèlement de l'ESR ?	
INTERNATIONAL	26
■ Libertés académiques : résister aux attaques	
ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES SPÉCIAL 8 MARS	28
■ Les grandes gagnantes, le retour ! 8 mars 2023 : grève féministe	
■ Ripec, repyramidage, ou comment aggraver les inégalités	
CULTURE	31
■ Foule sentimentale, ta vie c'est le capital	

MENSUEL DU SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

SNESUP-FSU

78, rue du Faubourg-Saint-Denis,
75010 Paris - Tél. : 01 44 79 96 10

Site Web : www.snesup.fr

Directrice de la publication : Anne Roger

Responsables de la communication :
Hervé Christofol, David Helbert

Rédaction exécutive :

Claire Bornais, Pierre Chantelot, Laurence Favier,
Arnaud Le Ny, Michel MaricConception graphique, correction,
secrétariat de rédaction, iconographie :
Catherine Maupu - Tél. : 01 44 79 96 24

CPPAP : 0121 5 07698

ISSN : 0245 9663

Impression, maquette, routage :
Compédit Beaugard, 61600 La Ferté-Macé

Régie publicitaire :

Com d'habitude publicité,
Clotilde Poitevin. tél. : 05 55 24 14 03
contact@comdhabitude.fr

Prix au numéro : 3,50 € • Abonnement : 33 € / an

Illustration de couverture et p. 9 :

© Jean-Pierre Dalbéra/Flicker

Anne Roger, secrétaire générale, et
Philippe Aubry, secrétaire général adjointL'ESR est à vendre...
Ça vous intéresse ?

Après avoir orchestré la vente de l'un des sites historiques du CNRS situé à Meudon au profit de promoteurs immobiliers, dont Vinci, pour un prix de vente inférieur à celui demandé par le CNRS (*lire p. 8*), le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche poursuit sans scrupules la vente à la découpe de l'ESR au plus offrant, par petits ou gros lots, au choix.

Le 14 février, les membres du Cneser étaient sollicités pour donner un blanc-seing à quelques formations privées lucratives. Deux projets d'arrêté concernant l'enseignement supérieur privé ont fait l'objet d'un vote massivement contre des membres de l'instance nationale tant ils manquaient des garanties minimales requises. Le premier concernait la reconnaissance de l'École supérieure de réalisation audiovisuelle (ESRA, Rennes) et l'autorisation pour l'établissement de délivrer trois diplômes visés par le ministère de l'ESR dans un domaine (le cinéma) où des formations publiques existent pourtant déjà à l'université... Le second portait sur la reconnaissance par l'État de l'école Aivancity et l'autorisation pour cette école privée de délivrer un diplôme visé « diplôme d'études supérieures en intelligence artificielle et sciences des données » à bac + 5... Pourquoi se gêner ? Peu importe la qualité des formations et l'avenir des étudiant-es, pourvu qu'on ait les bénéfices !

Sans doute faut-il rappeler au ministère qu'il existe quelques règles en matière de formation et d'attribution de diplômes et que l'on ne peut s'en affranchir sans mettre en péril le service public de l'ESR et l'avenir des étudiant-es. Les titres de licence, master et doctorat ne sont pas à vendre au plus offrant. Les accréditations sont conditionnées à la qualité de l'encadrement, à un adossement des formations à la recherche, et donc à la présence effective de personnes titulaires d'un doctorat ou d'une HDR dans l'équipe des intervenants, et ce en nombre suffisant ! Les diplômes délivrés doivent par ailleurs être inscrits au répertoire spécifique de France Compétences et le taux d'insertion professionnelle rendu public. Par ailleurs, la transparence doit être de mise concernant la gestion et la structure financière des établissements qui dispensent les formations. Mais que pèse tout ça face aux 3 millions d'euros de bénéfices de l'ESRA... quand les formations publiques peinent à ouvrir ou à boucler leurs programmes faute de moyens suffisants ?

Au lieu de protéger l'université de plus en plus fragilisée par un sous-financement chronique, le ministère en orchestre le démantèlement. Même la Cour des comptes s'est sentie obligée de lui rappeler quelques fondamentaux dans son dernier rapport intitulé « Universités et territoires », en lui recommandant de « veiller au respect de l'usage du terme "université" conformément au Code de l'éducation en définissant précisément les contours de l'appellation dans l'intérêt premier des étudiants ». Parce que, là aussi, il existe des règles et que l'université est définie juridiquement. N'en déplaise au ministère. ■